

## **FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE**

L'équipement aquatique de Saint-Pardoux a été conçu dans l'optique de répondre à deux vocations clairement identifiées :

- une vocation touristique associée au lac de Saint-Pardoux : il s'agit de proposer au public et aux clientèles fréquentant le site un espace aquatique de loisirs et de détente durant la période estivale mais également en avant et arrière-saison ;
- une vocation d'apprentissage et de pratique de la natation pour le plus grand nombre, en particulier les scolaires.

### **La piscine couverte**

La conception de la zone couverte permet de répondre aux besoins à l'année de la population locale en équipement aquatique, tout en limitant les coûts d'investissement et de fonctionnement de la structure.

Elle est composée d'un hall d'accueil, d'une zone administrative, de divers locaux techniques, de vestiaires, de douches et sanitaires et, bien entendu, d'une halle bassins polyvalente axée sur le bien-être et la détente.

La halle bassins propose :

- un bassin multifonctions de 331 m<sup>2</sup> alliant le ludique et le sportif.

Ce bassin comporte quatre lignes de nage de 25 m qui permettront d'accueillir des nageurs libres ainsi que les écoles et collèges du territoire.

Le bassin de natation est relié à une zone détente de 81 m<sup>2</sup>, équipée quant à elle d'une banquette hydro-massante, d'un col de cygne, de deux geysers et de jets hydro-massants ;

- une pataugeoire de 25 m<sup>2</sup> dotée d'un petit toboggan, d'une tortue, d'un hérisson arroseur et de 4 jets ;
- un espace détente composé d'un hammam de 17 m<sup>2</sup>, de douches hydro-massantes et d'une zone de repos donnant sur un solarium extérieur arboré.

Les équipements de la zone couverte correspondent aux attentes actuelles. Le concept de piscine publique a évolué. Elle reste un lieu destiné à la pratique du sport tout en répondant à un besoin de détente et de bien-être dans un cadre harmonieux.

### **Le parc aquatique de plein air**

Il vient compléter l'offre de la piscine couverte et du lac durant l'été. Il a une vocation ludique et récréative. Son but est de capter un public familial local, mais également de pouvoir proposer une offre destinée aux touristes.

Il comporte :

- une plateforme de jeux d'eau très ludique et colorée de 120 m<sup>2</sup> ;
- une pataugeoire de 100 m<sup>2</sup> équipée d'un parapluie, d'un aquadome et d'un escargot ;
- un bassin de détente de 320 m<sup>2</sup> comprenant une rivière à contre-courant, deux zones de banquettes hydro-massantes, deux cols de cygne, une cascade et deux plaques à bulles ;
- un pentaglisse 6 pistes ;
- une rivière à bouées ;
- un toboggan toupie tourbillon de 20 mètres linéaires et dont le diamètre de la toupie est de 8,40 mètres ;
- un aquapark (parc aquatique gonflable) situé sur le plan d'eau, à proximité de l'espace extérieur, sur une emprise d'environ 1 600 m<sup>2</sup>.

Le centre aquatique se démarque des structures haut-viennoises au travers de ces équipements extérieurs et, plus particulièrement, en proposant une rivière à bouées et un toboggan toupie, attractions innovantes et auxquelles les adolescents seront particulièrement sensibles.

Les caractéristiques de l'équipement étant définies, il s'agit à présent de proposer une offre de services cohérente dans l'optique d'optimiser le fonctionnement de la piscine de Saint-Pardoux, en hiver, comme en été.

#### **A/ Les horaires d'ouverture (actualisées au 1<sup>er</sup> janvier 2026)**

Le planning d'accueil des différents publics comporte trois périodes :

- la période « scolaire »,
- la période « petites vacances »,
- la période « estivale » (ou grandes vacances).

##### En période scolaire

Les horaires d'ouverture « public » :

- lundi : fermé,
- mardi : 16h45-20h,
- mercredi : 14h00-19h00,
- jeudi : 16h45-20h00,
- vendredi : 16h45-20h00,
- samedi : 10h00-13h00 / 14h00-17h30,
- dimanche : 10h00-13h00 / 14h00-17h30.

## ANNEXE 1 au contrat de prestation

### Les horaires « activités encadrées » :

- mardi : aqua douce (11h-11h45), aqua trampo (12h30-13h), aqua dynamique (19h45-20h30) ;
- mercredi : circuit training (19h-19h45), aqua boxing (20h-20h30) ;
- jeudi : aqua bike (12h30-13h), aqua palming (19h45-20h30) ;
- vendredi : aqua douce (11h-11h45) ;
- samedi : aqua gym (12h30-13h15) ;
- dimanche : bébés nageurs (10h00-11h45) ;
- cours de natation : une école de natation avec 5 groupes de niveaux est ouverte dès 4 ans. De plus sont proposés des cours de natation pour adultes et d'aquaphobie.

### Les créneaux « scolaires » :

Du fait des temps de transport, les créneaux proposés aux écoles primaires et aux collèges sont les suivants : 9h00-10h00 / 10h00-11h00 / 11h00-12h00 (mercredi et jeudi) / 14h00-15h00 (sauf mercredi) / 15h00-16h00 (sauf mercredi).

### En période petites vacances

Durant les périodes de petites vacances scolaires, la trame de la période scolaire en ce qui concerne les week-ends et les activités est conservée.

### Les horaires d'ouverture « public » :

- lundi : fermé,
- du mardi au dimanche : 10h00-13h00 / 14h00-17h30,

### En période estivale

### Les horaires d'ouverture « public » :

- du lundi au dimanche : 13h00-19h30,
- aquapark gonflable : 14h00 – 19h20 avec 5 créneaux de ¾ d'heures.

Les créneaux d'aquagym, de bébés nageurs... proposés en période scolaire sont également mis en place pendant les périodes de vacances scolaires afin que les abonnés ou les touristes puissent profiter d'une activité tout au long de l'année.

Enfin, des cours de natation, à destination de tous les publics, sont proposés durant tout l'été.

## **B/ Les tarifs**

Le principe de la grille tarifaire est de différencier la zone couverte seule du parc aquatique complet ouvert en été. Ainsi, un basculement sur la grille tarifaire « parc aquatique » sera fait dès lors qu'il sera ouvert.

Tarifs publics (voir fiche annexe)

### Tarif scolaires

Tarif unique pour les scolaires (primaires et collèges/lycées) : 3,60 € par enfant et par séance.

Un dispositif d'aide au transport piscine en fonction de l'éloignement géographique des écoles sera proposé par le Conseil départemental de la Haute-Vienne.

Ce dernier prendra la forme d'un remboursement au réel et sur présentation d'un justificatif des kilomètres effectués, cela à partir du 31<sup>ème</sup> km aller-retour.

### Modes de règlement acceptés

Les recettes pourront être encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1. numéraire ;
2. chèque bancaire, postal ou assimilé ;
3. carte bancaire / paiement sans contact ;
4. shake@do 87 ;
5. chèque vacances (ANCV) ;
6. ticket sport (ANCV) ;
7. ticket loisirs CAF (uniquement sur les abonnements : piscine, parc aquatique et activités).

Une régie de recettes sera liée au budget annexe départemental afin de permettre l'encaissement et la comptabilisation des recettes de la piscine.